

DÉCLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

18 mars 2019 AFR 47/0063/2019

RWANDA. UN HOMME POLITIQUE DE L'OPPOSITION RETROUVÉ MORT

Anselme Mutuyimana, assistant de la présidente du parti d'opposition Forces démocratiques unifiées (FDU-Inkingi), Victoire Ingabire, a été retrouvé mort le 9 mars 2019 au matin. Amnesty International exhorte les autorités rwandaises à mener sans délai une enquête indépendante, impartiale et approfondie.

La libération de Victoire Ingabire, le 15 septembre 2018, ait été accueillie avec un optimisme prudent, mais les événements survenus ensuite montrent les dangers incessants et les difficultés permanentes auxquels sont confrontées les personnalités politiques de l'opposition au Rwanda. Depuis de nombreuses années, des membres des FDU-Inkingi sont victimes d'arrestations, de placements en détention, de poursuites, d'homicides et de disparitions, ce qui fait craindre qu'Anselme Mutuyimana ait été tué pour des raisons politiques.

Dans une déclaration officielle, les FDU-Inkingi ont indiqué que son corps avait été découvert par des habitants à l'orée de la forêt de Gishwati, dans le nord-ouest du pays, et qu'il était parti la veille rendre visite à des membres de sa famille à Rubavu. Le 17 mars, le Bureau d'enquêtes rwandais (RIB) a informé Amnesty International que l'affaire faisait l'objet d'investigations destinées à déterminer la cause du décès et qu'un suspect avait été arrêté. Selon Reuters, le frère d'Anselme Mutuyimana a affirmé que ce dernier ne présentait aucune blessure visible sur le corps mais avait du sang dans la bouche. La déclaration des FDU-Inkingi précisait que les personnes ayant vu le corps étaient convaincues qu'Anselme Mutuyimana était mort par strangulation.

Anselme Mutuyimana avait été libéré de prison en août 2018 ; il avait été arrêté en 2012 et accusé d'avoir organisé une réunion illégale dans le district de Rutsiro. En janvier 2014, il avait été déclaré coupable aux côtés du secrétaire général des FDU-Inkingi, Sylvain Sibomana, d'incitation à l'insurrection ou à des troubles au sein de la population et condamné à six ans d'emprisonnement. Sylvain Sibomana est encore derrière les barreaux.

DISPARITION FORCEE PRESUMEE DU VICE-PRESIDENT DES FDU-INKINGI

Le 8 octobre 2018, les Services correctionnels du Rwanda (RCS) ont émis une alerte selon laquelle Boniface Twagirimana, vice-président des FDU-Inkingi, s'était évadé de la prison internationale de Mpanga, dans le district de Nyanza, la nuit précédente, ainsi qu'Aimable Murenzi, qui purgeait une peine de réclusion à perpétuité pour tentative de meurtre. Dans une interview accordée aux médias, le porte-parole des RCS a déclaré que l'évasion avait été constatée lors d'un comptage de routine matinal et qu'une enquête avait été ouverte afin de retrouver les deux hommes.

Boniface Twagirimana était accusé, comme huit autres membres des FDU-Inkingi, d'avoir constitué un groupe armé irrégulier. Il a été arrêté en septembre 2017 et se trouvait en détention provisoire au moment de sa disparition.

Boniface Twagirimana a été transféré de la prison de Mageragere à celle de Mpanga le 3 octobre, soit cinq jours avant son évasion présumée. Détenu auparavant avec ses coprévenus, il est le seul à avoir été transféré à cette date. Selon sa femme, qui a été informée de son transfert et lui a rendu visite à Mpanga le 5 octobre, il avait été placé avec Aimable Murenzi dans un bâtiment à l'écart des autres détenus de la prison de haute sécurité. Elle a déclaré que des prisonniers avaient mis en garde son mari contre la dangerosité de son compagnon de cellule. Elle a ajouté qu'après la libération de Victoire Ingabire quelques semaines auparavant, Boniface Twagirimana espérait lui aussi recouvrer la liberté.

L'épouse de Boniface Twagirimana a écrit au RIB, aux RCS, au ministère de la Justice et à la Commission nationale des droits humains en faisant part de ses doutes quant à l'évasion présumée de son mari et leur a demandé de le chercher. Elle n'a été contactée afin d'être entendue que plus de deux semaines après l'évasion présumée.

Plus de cinq mois se sont écoulés depuis la disparition de Boniface Twagirimana mais on ignore toujours où il se trouve et ce qu'il est advenu de lui. Le 17 mars, le RIB a indiqué à Amnesty International que son enquête se poursuivait et qu'il n'était pas encore parvenu à établir où se trouvait Boniface Twagirimana. Les circonstances de l'évasion présumée donnent des raisons de croire que cet homme pourrait avoir été victime d'une disparition forcée.

RESTRICTIONS DE LA LIBERTE D'EXPRESSION DE LA DIRIGEANTE DU PARTI

Le 8 octobre, le jour même où la disparition de Boniface Twagirimana a été constatée, la présidente des FDU-Inkingi, Victoire Ingabire, a été sommée de se présenter au siège du RIB le lendemain matin à 8 heures. Cependant, elle n'a pas été interrogée sur l'endroit où se trouvait le vice-président mais avertie que ses déclarations publiques pourraient constituer une violation du Code pénal.

Dans une déclaration émise le 9 octobre, le RIB a indiqué que Victoire Ingabire avait répondu « à une convocation dont l'objet était les déclarations erronées qu'elle avait faites récemment ou qui lui étaient attribuées, dans la mesure où celles-ci pouvaient constituer des violations du Code pénal. Plus particulièrement en question sont les qualifications de sa condamnation de « politique » et les désignations d'autres personnes par le terme « prisonniers politiques ». Mme Ingabire a demandé et obtenu une commutation conditionnelle du reste de sa peine mais sa condamnation par la Cour suprême est maintenue. » Selon les termes de sa libération, Victoire Ingabire est tenue de se présenter au procureur local tous les mois et de demander une autorisation si elle souhaite se rendre à l'étranger.

En réponse à une demande de clarification au sujet des éventuelles violations du Code pénal auquel il est fait référence dans sa déclaration, le RIB a indiqué à Amnesty International que les faits en question relevaient de l'article 194 de la Loi n° 68/2018 du 30 août 2018 déterminant les infractions et les peines en général (Code pénal de 2018) qui établit l'infraction de « répandre des informations fausses ou des propagandes nuisibles avec l'intention de provoquer une opinion internationale hostile à l'Etat rwandais ». L'organisation exhorte encore une fois le Rwanda à supprimer cette disposition du Code pénal au motif qu'elle érige en infraction l'expression pacifique des opinions.

Amnesty International rappelle que la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a statué, en novembre 2017, que la condamnation de Victoire Ingabire pour des charges liées à ses déclarations violait sa liberté d'expression. La Cour a indiqué que « du fait de leur nature ou de leur position, les institutions gouvernementales et les représentants de l'État ne peuvent être à l'abri des critiques, aussi offensantes soient-elles, et qu'il est attendu d'eux une grande tolérance lorsque des personnalités politiques de l'opposition formulent de telles critiques à leur égard. »

DECES ET DISPARITIONS ANTERIEURS DE MEMBRES DES FDU-INKINGI

En mars 2016, Illuminée Iragena a disparu alors qu'elle se rendait à l'hôpital Roi Fayçal à Kigali, où elle était infirmière. Membre des FDU-Inkingi, elle avait été l'une des personnes rendant le plus souvent visite à Victoire Ingabire en prison. Des sources en lien étroit avec l'affaire pensent qu'elle a été torturée et est morte en détention. Amnesty International n'a pas reçu de réponse aux demandes répétées qu'elle a adressées à l'État en vue d'obtenir des informations sur ce qu'il était advenu d'Illuminée Iragena, l'endroit où elle se trouvait et l'état d'avancement de l'enquête.

En mai 2017, Jean Damascène Habarugira, représentant local du parti dans le district de Ngoma, a été assassiné. Les FDU-Inkingi ont déclaré dans un communiqué de presse que sa famille avait été appelée pour récupérer son corps à l'hôpital de Nyamata, dans le district de Bugesera, le 8 mai ; Jean Damascène Habarugira avait disparu quelques jours auparavant, après avoir répondu à l'appel d'un militaire réserviste chargé de la sécurité du village lui demandant de le rencontrer. À ce moment-là, le porte-parole de la police a informé les médias que le corps avait été retrouvé et qu'une enquête était en cours. Les FDU-Inkingi affirment que Jean Damascène Habarugira a été assassiné en raison de son opposition à la politique de planification agricole du gouvernement dans le district de Ngoma.

IL FAUT QUE LES AUTORITES RWANDAISES RENDENT JUSTICE ET CESSENT DE HARCELER L'OPPOSITION

Amnesty International appelle aux autorités rwandaises à mener sans délai une enquête impartiale, indépendante et approfondie sur la mort d'Anselme Mutuyimana et la disparition forcée présumée de Boniface Twagirimana. Il faut également qu'elles révèlent les conclusions de toute enquête sur la disparition d'Illuminée Iragena et l'homicide de Jean Damascène Habarugira. Dans toutes les affaires susmentionnées, elles doivent traduire en justice, dans le cadre de procès équitables, tous les responsables présumés de ces crimes, dès lors qu'il existe suffisamment de preuves recevables à charge.

Amnesty International exhorte le gouvernement rwandais à reconnaître les droits aux libertés d'expression et d'association de la population, y compris des personnalités politiques de l'opposition comme Victoire Ingabire, et à cesser tout acte de harcèlement ou manœuvre d'intimidation.